



Réalisations récentes de la Division Médias et Société de l'Information (novembre 2011)

Récentes publications

[www.coe.int/t/dghl/standardsetting/media/doc/publications\\_fr.asp?](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/media/doc/publications_fr.asp?)



**Media revolution in Europe: ahead of the curve**, par Karol Jakubowicz. ISBN 978-92-871-6939-6 (en anglais seulement)

Une collection de rapports et documents sur les évolutions dans le paysage de médias depuis les années 90 sous l'angle important de la liberté d'expression et des médias, par l'un des spécialistes du sujet les plus éminents en Europe.



**Droits de l'Homme et société de l'information**

- **NOUVEAU : Media matters in the cultural contradictions of the « information society » - Towards a human right-based governance** (anglais uniquement). By Divina Frau-Meiggs. ISBN 978-92-871-6834-4

- Droits d'auteur et droits de l'homme

- Protection de enfants contre les contenus à risque



**Vivre Ensemble élargi sa couverture avec 3 nouvelles versions linguistiques : bosniaque, croate et serbe**

Un outil de référence sur les normes du Conseil de l'Europe sur la contribution des médias pour une vie harmonieuse entre différentes communautés et groupes dans une société démocratique. **Les nouvelles versions ont été réalisées par l'Association des journalistes de Bosnie Herzégovine.**

**Anglais, français, albanais, bulgare (réalisé par le Ministère bulgare des transport, des technologies de l'information et de la communication), russe, turc et ukrainien.**

Disponibles en version pdf sur le site <http://www.coe.int/media>



Evénements

**EuroDIG 2011 – 30 et 31 mai, Belgrade**

*Le dialogue multi-parties prenantes sur la gouvernance d'Internet doit être encore renforcé*

Le quatrième "Dialogue européen sur la gouvernance d'Internet", EuroDIG 2011, a fini sur un large soutien des participants à l'engagement de renforcer davantage le modèle de dialogue multi-parties prenantes pour la gouvernance de l'internet ; cette conviction est basée sur le sentiment que cela est la seule voie pour aborder les défis moyen d'aborder les défis qu'Internet posent aux politiques publiques. Au fil des années, EuroDIG a été reconnu comme le Forum européen sur la gouvernance de l'Internet.

<http://www.eurodig.org>



**Le Conseil de l'Europe au FGI**

*Gouvernance de l'Internet - Un maximum de droits et un minimum de restrictions dans le cyberspace*

Il convient d'étendre au maximum les droits et de limiter au minimum les restrictions et, en parallèle, de préserver l'Internet de toute perturbation, de protéger les droits de l'homme en ligne et de lutter contre la cybercriminalité : tel sera le message essentiel du Conseil de l'Europe au 6e Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), organisé par les Nations Unies à Nairobi du 27 au 30 septembre.

L'accès à l'Internet est devenu une condition préalable indispensable de la liberté d'expression de toute personne et de sa capacité de réunion et de participation à la vie publique.

<http://www.intgovforum.org/cms/>



Contact

Division Médias  
Direction générale I - Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex

Tel.: +33 (0)3 88 41 35 66 – Fax: +33 (0)3 88 41 27 05  
Courriel : [media@coe.int](mailto:media@coe.int)  
<http://www.coe.int/media>



**Derniers textes du Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (novembre 2011)**

**Pressions et attaques contre les sites web des nouveaux médias, des donneurs d'alerte et des défenseurs des droits de l'homme sont contraires à la liberté d'expression**

Le Conseil de l'Europe met en garde ses Etats membres contre les risques que les pressions de nature politique sur les plateformes Internet et les fournisseurs de services en ligne peuvent constituer pour la liberté d'expression. Il est également préoccupé par la menace que constituent pour ces droits les cyber-attaques contre les sites web de médias indépendants, de donneurs d'alerte, de défenseurs des droits de l'homme et de dissidents. *(Déclaration CM adoptée le 8/11/2011)*

**10 Principes pour la gouvernance de l'Internet**

que les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient respecter dans l'élaboration des politiques relatives à l'Internet : protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, gouvernance multipartite, responsabilité des Etats, renforcement du pouvoir d'action des usagers de l'Internet, universalité, intégrité, gestion décentralisée, normes ouvertes, interopérabilité et caractère « de bout en bout » du réseau, ouverture du réseau et diversité culturelle et linguistique. *(Déclaration CM adoptée le 23 septembre 2011)*

**Le principe de neutralité du réseau**

Le Conseil de l'Europe est attaché au principe de neutralité du réseau et examinera cette question plus avant pour fournir des orientations aux Etats membres et faciliter l'élaboration de lignes directrices avec et pour les acteurs du secteur privé afin de définir plus précisément les mesures de gestion acceptables et les exigences de qualité de service minimum. *(Déclaration CM – 29 septembre 2010)*

**Mesures visant à favoriser le respect de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme**

Une démocratie et des processus démocratiques véritables nécessitent liberté d'expression et d'information, y compris liberté des médias. Sinon l'obligation de rendre des comptes et la prééminence du droit risquent également d'en pâtir. Les Etats membres du Conseil de l'Europe sont engagés à reconnaître ces droits fondamentaux à toute personne relevant de leur juridiction, conformément à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme. *(Déclaration CM - 13 janvier 2010)*

**Enfants et Internet – protection et participation**

Des partenariats public/privé sont encouragés pour :

- créer et développer des espaces sûrs pour les enfants sur internet,
- créer un label paneuropéen droits de l'Homme pour les systèmes de certification des contenus en ligne,
- améliorer la maîtrise de l'internet des enfants grâce aux acteurs qui jouent un rôle clé dans leur vie

*(CM/Rec(2009)5 - 8 juillet 2009)*

**Filtres Internet – liberté d'expression et d'information**

L'utilisation des filtres Internet doit garantir un équilibre entre la liberté d'expression et d'information et la protection des enfants contre des contenus de sites qui peuvent leur être préjudiciables. *(CM/Rec(2008)6 – 26 mars 2008)*

**Coopération internationale face aux perturbations de l'Internet**

Le Conseil de l'Europe recommande un cadre de coopération en vue de préserver l'universalité, la stabilité et l'ouverture de l'Internet en tant que moyen de protéger la liberté d'expression et l'accès à l'information. *(Recommandation CM Rec(2011)8 – 23 septembre 2011)*

**Une nouvelle conception des médias**

Les Etats devraient adopter une conception des médias nouvelle et élargie et reconnaître que les réseaux sociaux, les jeux en ligne ou les sites de dénonciateurs d'abus en ligne ont des droits et des responsabilités en matière de liberté des médias.

*(Recommandation CM rec(2011)7– 23 septembre 2011)*

**Le droit à la liberté d'expression s'applique pleinement aux noms de domaine**

Le Conseil de l'Europe précise que le droit à la liberté d'expression s'applique pleinement aux noms de domaine et aux chaînes de noms, ce qui est particulièrement important au vu de l'extension de l'espace des noms de domaine qui doit inclure des expressions génériques en 2012.

*(Déclaration CM adoptée le 23 septembre 2011)*

**Stratégie numérique pour l'Europe**

Le Conseil de l'Europe salue la Déclaration ministérielle de Grenade et la Stratégie numérique pour l'Europe et invite l'Union européenne à coopérer avec le Conseil de l'Europe dans ce domaine, soulignant l'importance de ses valeurs pour la construction d'une société numérique paneuropéenne inclusive et ouverte. *(Déclaration CM – 29 septembre 2010)*

**Les ressources des adresses du protocole internet**

Pour le Conseil de l'Europe les ressources représentées par les adresses du protocole internet devraient être considérées comme des ressources publiques communes qu'il convient d'allouer et de gérer dans l'intérêt commun par les entités chargées de ces tâches, en tenant compte des besoins actuels et futurs des utilisateurs d'internet. *(Déclaration CM – 29/9/2010)*

**Le Conseil de l'Europe observateur auprès du comité consultatif gouvernemental de l'ICANN**

Internet et d'autres technologies d'information et de communication servent à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales ; ils ont une forte valeur de service public. Permettre l'accès à internet, ainsi qu'assurer sa protection, devrait être une forte priorité de la politique des Etats sur la gouvernance d'internet. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe sont encouragés à s'impliquer activement dans le GAC ou dans d'autres formes de travaux de l'ICANN pour promouvoir ses valeurs et ses normes dans la gouvernance multi parties prenantes d'Internet.

*(CM Déclaration – 26 mai 2010)*